

Règlement de la PEYRINISSIME 2025

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits à la Peyrinissime.

Pour le bon déroulement de cette manifestation, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect de toutes les personnes présentes et des lieux traversés.

1. Organisation :

Elle est assurée par des bénévoles de la SOL (association des parents d'élèves des écoles de Peyrins), dénommée ci-après l'organisateur.

Cette manifestation a pour vocation de soutenir les projets pédagogiques des écoles de Peyrins, et de créer un moment de convivialité et de lien.

2. Présentation :

La Peyrinissime se déroulera le samedi 15 novembre 2025.

La Peyrinissime est une épreuve de compétition sportive chronométrée ouverte aux coureurs initiés. C'est une manifestation sportive de course à pieds en autonomie dans un milieu naturel. Quelques portions ainsi que le centre de course sont en milieu urbain.

Plusieurs parcours balisés sont proposés.

L'organisation se donne le droit de modifier le règlement et les parcours en fonction des différentes autorisations administratives, des conditions météorologiques et d'événements divers.

Le centre de course se situe rue des écoles à Peyrins.

C'est à cette adresse que vous pourrez venir retirer vos dossards.

Le « buffet d'arrivée » et la remise des prix se feront à cette adresse.

Départ et arrivée.

La ligne de départ des courses est prévue rue des écoles. La ligne d'arrivée est prévue dans le gymnase de Peyrins.

L'organisation se réserve le droit de déplacer ces 2 lignes. Les coureurs seront informés avant le départ.

3. Les Epreuves sans classement.

- Le pointage des participants et le retrait des dossards au gymnase de Peyrins le samedi 15/11/2025. Prévoyez suffisamment de temps avant le départ de votre course.

Les Randonnées de la Peyrinissime (sur les parcours des coureurs):

- 11.5 km / 330m Dénivelé positif
 - Départ possible entre 12h30 et 13h30
- 7.5 km / 200m Dénivelé positif
 - Départ possible entre 12h30 et 14h30
- 5 km / 110m Dénivelé positif
 - Départ possible entre 12h30 et 15h00

Animation enfants (pas de classement, ni de chronométrage) :

- **Les petits loups :** Pour les enfants nés entre 2019 et 2022. Ils doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte responsable. 0.6 km / 10m D+
 - Départ à 15h20
 - Pointage de 14h30 à 15h10
- **Les petits Bolides :** Pour les enfants nés entre 2017 et 2018. 1km / 20m D+
 - Départ à 15h40
 - Pointage de 14h30 à 15h25

4. Les courses (avec classement)

Les MINI TRAILLERS

- Poussin(e)s (2016 et 2015) et Benjamin(e)s (2014 et 2013) 1.5 km / 50m D+
 - Départ à 16h00.
 - Retrait des dossards de 14h30 à 15h40.

Un TOUR D'ENFER

- A partir de minimes (2012 et avant) 5 km / 120m D+
 - Départ à 17h30.
 - Retrait des dossards de 14h30 à 17h00

La PEYRINIGHT

- A partir de cadet(te)s (2010 et avant) 11.2 km / 340m D+
 - Départ à 18h00.
 - Retrait des dossards de 14h30 à 17h30

5. Inscriptions

Les inscriptions se font :

- En ligne via le site Peyrinissime.fr
- Au centre de course jusqu'à 17h00 le 15/11/2025 dans la mesure des dossards disponibles ou par décision du comité d'organisation.

Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions seront limitées à :

- 400 coureurs sur la Peyrinissime
- 400 coureurs sur un tour d'Enfer..
- Pas de limite de nombre pour les autres épreuves

Votre inscription sera ferme et définitive après le paiement des frais d'inscription. Les dossiers pour lesquels le paiement ne sera pas effectif pourront être supprimés dès le 01/11/2025 par l'organisation pour permettre à d'autres coureurs de s'inscrire.

Pour finaliser son inscription, chaque participant devra IMPERATIVEMENT joindre les documents suivants :

➤ Documents à fournir

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.)
- **ou** un certificat PPS (Parcours Prévention Santé)
- **ou** un certificat médical (ou sa copie) de non contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition
- Aucun autre document ou licence ne sera accepté
- Le certificat PPS ou la licence devra être téléchargé par le coureur au moment de l'inscription en ligne ou fourni à l'organisateur le jour de l'épreuve.
- Les concurrents qui n'auront pas fourni l'un des documents valables le jour de l'épreuve pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.
- Aucun dossard ne sera délivré si le PPS, (le certificat médical ou la licence) et l'autorisation parentale (pour les mineurs) n'ont pas été validés par l'organisateur.
- Aucun certificat médical ne sera rendu, de ce fait nous vous conseillons d'en fournir une copie.
- **Pour les mineurs :** Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Cf : Document questionnaire de santé à compléter et joindre à l'inscription.

Les participants doivent être entraînés au terrain accidenté et doivent être capables de s'adapter aux nombreux imprévus qui peuvent survenir en milieu urbain et en milieu naturel.

➤ Tarifs

	Peyrinight 11.2 km 2010 et avant	Un tour d'Enfer 5 km 2012 et avant	Les mini-traillers 1.5 km 2016 à 2013	Les petits Bolides Les petits Loups 2017 à 2022	Randonnée Personnes majeures.	Randonnée Mineurs
Du 01/09/2025 au 08/11/2025	12€	8€	Gratuit	Gratuit	8€	3€
A partir du 09/11/2025	15€	10€	5€	5€	10€	5€
Parcours Prévention Santé ou licence spécifique	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	Facultatif	Facultatif	Facultatif
Pour les MINEURS Autorisation parentale et questionnaire santé.	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE

6. Dossards

Le dossard, avec puce intégrée, est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant la course et permettre ainsi l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôle.

L'organisation ne fournit pas les épingles nécessaires au bon accrochage du dossard.
Il est interdit de donner son dossard à un coureur non inscrit à la course.

7. Horaires de départ

Samedi 15 novembre 2025.

Entre 12h30 et 15h00: Randonnée de la Peyrinissime 2025.

15h20 : Les petits loups

15h40 : Les petits bolides

16h00 : Les minis traillers.

17h30: Un tour d'Enfer.

18h00 : La Peyrinight.

L'organisation se donne le droit de modifier l'horaire de départ en fonction des conditions météorologiques. Dans ce cas, vous serez informés par le site internet, la page Facebook et/ou la page Instagram. **Attention ! Par mesure de sécurité, des barrières horaires pourront être mises en place.** (Communiquées ultérieurement)

8. Matériel Obligatoire

La PEYRINIGHT et un TOUR D'ENFER

Vous évoluerez en milieu naturel et de nuit.

Vous devrez impérativement être visible et être en autonomie sur votre parcours.

- Votre tenue doit obligatoirement comporter des bandes réfléchissantes devant, derrière et sur les côtés.
- Vous devez obligatoirement avoir un éclairage suffisamment puissant pour être visible et pouvoir courir en sécurité.
- Votre tenue doit être adaptée aux terrains de course, à la nuit, à la température, à vos compétences. Avant de

prendre le départ, il vous est vivement conseillé de vérifier la météo pour adapter votre tenue aux conditions qui peuvent être changeantes.

- Certaines portions pourront être glissantes. De bons crampons sous vos chaussures seront les bienvenus.

Les participants sont en autosuffisance sur l'ensemble des parcours. Ils doivent prévoir de l'eau et des encas en quantité suffisante pour réaliser le parcours sur lequel ils sont inscrits.

Matériel conseillé en plus

- Tenue de couleur vive en plus d'être réfléchissante.
- Réserve alimentaire (eau, encas)
- Couverture de survie.
- Sifflet
- Téléphone portable
- Veste imperméable, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo.

Les bâtons ne sont pas autorisés.

Les mini-traillers, les petits bolides, les petits loups

- Votre tenue doit être adaptée aux terrains de course en terrain varié, à la température, à vos compétences. Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de vérifier la météo pour adapter votre tenue aux conditions qui peuvent être changeantes.
- Tenue de couleur vive.
- Veste imperméable, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo.

Les bâtons ne sont pas autorisés.

Les randonnées

Vous évoluerez en milieu naturel.

Vous devrez impérativement être visible et être en autonomie sur votre parcours.

- Votre tenue doit être adaptée aux terrains de course, à la température, à vos compétences. Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de vérifier la météo pour adapter votre tenue aux conditions qui peuvent être changeantes.

Les participants sont en autosuffisance sur l'ensemble des parcours. Ils doivent prévoir de l'eau et des encas en quantité suffisante pour réaliser le parcours sur lequel ils sont inscrits.

Matériel conseillé en plus.

- Tenue de couleur vive.
- Réserve alimentaire (eau, encas)
- Couverture de survie.
- Sifflet
- Téléphone portable
- Veste imperméable, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo.

Les bâtons sont autorisés.

9. Parcours

Le parcours emprunte des routes, des chemins, des sentiers et des zones en « hors pistes » (prairies, bois...etc)

Le parcours comporte de très nombreux passages dans des propriétés privées. Leur accès ne sera possible que lors de la course la Peyrinissime 2025 et uniquement pour les personnes ayant un dossard de l'épreuve. De ce fait, aucun parcours ne sera publié avant l'épreuve et ne devra être publié après l'épreuve. Les contrevenants s'exposent à des poursuites de la part des propriétaires et seront tenus pour responsable des éventuels accidents dont pourraient être victime les personnes ayant utilisés leur publication.

Le parcours ne sera affiché que sur le site de départ quelques heures avant l'épreuve.

Pour des raisons d'urgence, des véhicules peuvent être autorisés à emprunter le parcours. Les coureurs feront tout leur possible pour laisser le passage et préserver leur intégrité physique.

Le parcours sera balisé à l'aide de rubalise, de fanions réfléchissants et de peinture.

Des signaleurs seront présents aux traversées de routes.

Des informations complémentaires vous seront communiquées lors du briefing et via le site internet préalablement à l'épreuve.

L'organisation prend un grand soin à rendre le parcours bien visible. Elle ne pourra donc pas être tenue pour responsable d'un manque d'attention et de vigilance de la part des coureurs.

10. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

Des itinéraires de replis ont été envisagés et pourront être utilisés en fonction de la praticabilité du terrain. La Peyrinight pourrait dans ce cas, avoir une distance de 12km et 380mD+. La catégorie cadet(te)s ne serait plus autorisée à participer et serait rapatriée sur la course « un tour d'enfer »

En fonction de différentes contraintes : météo trop défavorable, état du terrain, décisions administratives, risque d'attentat, état d'urgence ou autres événements impérieux, le départ peut être reporté voire la course annulée.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'interdiction momentanée de déroulement de la course, celle-ci sera reportée au lendemain matin.

En cas d'annulation, la SOL procédera à un remboursement correspondant au prix payé moins une participation aux frais engagés par la SOL et ses partenaires.

11. Abandon

Le coureur qui abandonne en cours d'épreuve en avisera obligatoirement l'un des bénévoles situés sur le parcours et **rendra obligatoirement son dossard**. Il sera mis hors-course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

12. Pénalité et disqualification

En s'inscrivant à la course, les coureurs s'engagent à :

- Respecter les règles de sécurité
- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours de la course sans couper par d'autres itinéraires.
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Ne pas utiliser un moyen de transport pendant la course
- Pointer à tous les postes de contrôle
- Porter son dossard devant et visible pendant toute la durée de l'épreuve
- Posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- Porter assistance aux coureurs en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- Etre respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le non respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction. Les réclamations seront recevables jusqu'à 10 minutes après l'arrivée du dernier coureur classé, directement auprès de l'organisation sur le site de départ/arrivée.

13. Ravitaillement :

Aucun ravitaillement ne sera mis en place sur le parcours. Les coureurs devront être en autosuffisance en eau et en alimentation.

Un ravitaillement complet est prévu après l'arrivée. L'assistance personnelle est autorisée sur le parcours.

14. Chronométrage et Récompenses :

Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la course La PEYRINIGHT seront récompensés.

La première juniore et le premier junior de la course La PEYRINIGHT seront récompensés. (les cadet(te)s seront classés avec les junior(e)s sur la Peyrinight.)

La première femme et le premier homme de la course Un TOUR D'ENFER seront récompensés.

La première cadette et le premier cadet de la course Un TOUR D'ENFER seront récompensés.

La première minime et le premier minime de la course Un TOUR D'ENFER seront récompensés.

La première benjamine et le premier benjamin de la course Les MINIS TRAILLERS seront récompensés.

La première poussine et le premier poussin de la course Les MINIS TRAILLERS seront récompensés.

Les classements par catégories d'âge (telles que définies par la FFA) seront établis, mais ne donneront pas lieu à récompense.

Un lot à l'inscription sera remis à tous les coureurs de la Peyrinight et du Tour d'Enfer qui seront inscrits avant le 14/11/2025.

Le chronométrage des courses sera effectué par la société CHRONOSPHERES.

15. Vestiaires, douches:

Vestiaires et douches sont accessibles au gymnase de Peyrins.

16. Annulation inscription :

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes : Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat, au plus tard le 01/12/2025 à l'adresse email : contact@peyrinissime.fr

17. Assurance :

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité. Il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement (*art. L. 321 – 4 du code du sport*). Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer à titre personnel.

La Peyrinissime est couverte par une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'organisateur (la SOL).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident immédiat et futur tant en dégâts matériels, corporels et psychologiques.

18. Secours :

Ils seront assurés par les membres de la F.F.S.S (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme) présents sur les parcours et à l'arrivée. Les concurrents autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Chacun s'engage à apporter son aide et à alerter l'organisation de tout incident et toute difficulté rencontrée par d'autres participants pendant la course.

L'organisation prévoit des modalités d'intervention pour venir en aide aux participants sur le parcours en cas de besoin.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation.

Des signaleurs sont disposés en différents endroits du parcours pour la course de La Peyrinissime (traversées de route, changements de direction).

Chaque participant est attentif à respecter le code de la route sur les passages ouverts à la circulation.

Des serre-files garantissent la fermeture de la course derrière les participants.

NB : Pour des raisons de sécurité les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur les circuits. La Peyrinissime® est une compétition, ainsi la présence des animaux de compagnies (chiens en général) peut être dangereuse autant pour l'animal que pour l'Homme.

19. Priorité de passage

Les coureurs de La Peyrinissime sont prioritaires sur le parcours. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens et des signaleurs sont positionnés pour gérer la circulation aux traversées de routes. La circulation n'est pas fermée, chacun doit rester vigilant et respecter le code de la route.

D'autres utilisateurs peuvent emprunter le parcours. La vigilance de chacun est indispensable pour la sécurité de tous.

Il n'y a pas de priorité de passage pour les épreuves randonnée, animation... il n'y a pas de signaleur positionné. Le code de la route s'applique. D'autres utilisateurs peuvent être présents sur le parcours. Il est indispensable d'être vigilant et visible.

20. Droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir de son droit à l'image durant l'épreuve, tout comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

21. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

L'organisateur informe les participants que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve, de ses partenaires et celui de la FFA.

Si l'un des participants désire s'opposer à la publication de son résultat, il doit expressément en informer l'organisateur et, le cas échéant, la FFA à l'adresse mail suivante : cil@athle.fr

22. Condition de participation à La Peyrinissime.

La participation au La Peyrinissime implique l'acceptation expresse par chaque participant dudit règlement.

Documents annexes

QUESTIONNAIRE DE SANTE pour les mineurs

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille ☐ un garçon ☐	Ton âge : ☐ ☐ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	☐	☐
As-tu été opéré (e) ?	☐	☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	☐	☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	☐	☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	☐	☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	☐	☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	☐	☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	☐	☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	☐	☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	☐	☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	☐	☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?	☐	☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	☐	☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	☐	☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?	☐	☐
Pleures-tu plus souvent ?	☐	☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	☐	☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	☐	☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	☐	☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	☐	☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	☐	☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	☐	☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	☐	☐

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Attestation à transmettre à l'organisateur lors de l'inscription de toute personne mineure à La Peyrinissime et à toutes les autres épreuves.

ATTESTATION PARENTALE

Je soussigné.....,

Parent ou représentant légal du mineurné le/...../.....

-l'autorise à participer à la course de..... du.....

-atteste avoir rempli conjointement avec l'enfant, le questionnaire de santé (ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3))

-certifie que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative

Fait à le...../...../.....

Signature

ATTESTATION PARENTALE

Je soussigné.....,

Parent ou représentant légal du mineurné le/...../.....

-l'autorise à participer à la course de..... du.....

-atteste avoir rempli conjointement avec l'enfant, le questionnaire de santé (ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3))

-certifie que chacune des rubriques du questionnaire a donné lieu à une réponse négative

Fait à le...../...../.....

Signature